

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 25 septembre 2025 à 10h

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 18/09/2025

Date de publication : 07 OCT. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 20 - Absents : 6 dont pouvoir : 1

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Dominique BOURRET à Jérôme VIAUD

ABSENTS : Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

-
- **Projets de décisions du bureau communautaire**
 - **DB2025_072 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – Renforcement et dévoiement de réseaux dans le cadre du projet du crématorium**
 - **DB2025_073 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – convention de remboursement de travaux du réseau d'eaux pluviales entre la CAPG et la Commune de la Roquette-sur-Siagne (restructuration de la médiathèque)**

- **DB2025_074** : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – convention de remboursement de travaux du réseau d'eaux pluviales entre la CAPG et la Commune de la Roquette-sur-Siagne (agrandissement du parking de l'école)
- **DB2025_075** : FONCIER - Création d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine électrique sis à GRASSE (06130) – sur les espaces communs du lotissement d'AROMA GRASSE appartenant à la CAPG -
- **DB2025_076** : CULTURE - Actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et de lecture publique : - Demande de subvention à la DRAC PACA et à la Région Sud
- **DB2025_077** : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 02 : Démolition / Gros-œuvre / VRD : Avenant n°1 au marché n°2024/13.2 : +11,41%
- **DB2025_078** : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 03 : Restauration de façade : Avenant n°1 au marché n°2024/13.3 : +8,33%
- **DB2025_079** : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 05 : Bardage / couverture : Avenant n°1 au marché n°2024/13.5 : +2,76%
- **DB2025_080** : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 08 : Menuiseries extérieures métal / métallerie : Avenant n°1 au marché n°2024/13.8 : +7,20%
- **DB2025_081** : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 14 : Electricité CFO & CFA : Avenant n°2 au marché n°2024/13.14 : +10,26%
- **DB2025_082** : COMMANDE PUBLIQUE - Appel d'offres ouvert – Attribution de deux accords-cadres à bons de commandes – Achat et livraison de fourniture de matériel pédagogique, jeux éducatifs, petit matériel de sport et petit mobilier d'aménagement (2 lots)
- **DB2025_083** : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public de maîtrise d'œuvre - Procédure de concours restreint - Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine Altitude 500 à GRASSE : Avenant n°2 au marché 2023/12 : sans incidence financière
- **DB2025_084** : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Appel d'offres ouvert - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) : Avenant n°3 à l'accord-cadre n°2023/25 : sans incidence financière
- **DB2025_085** : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 06 : Etanchéité – Avenant n°1 au marché n°2024/13.6
- **DB2025_086** : MOBILITES - Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de la Roquette sur Siagne pour la réalisation d'un arrêt de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre de l'aménagement du quartier Pallanca / parking du boulodrome

1. Préparation du conseil communautaire ;

2. Intervention de Madame Alexandra BORCHIO FONTIMP Sénatrice des Alpes-Maritimes et conseillère départementale d'Antibes Juan-Les-Pins ;

3. ~~Présentation du service commun Foncier et planification.~~ > REPORTÉE

4. ~~Présentation projet soutien parentalité JEUNESSE~~ > A REPORTER

Décision n°DB2025_072 : Délégation de maîtrise d'ouvrage – Renforcement et dévoiement de réseaux dans le cadre du projet du crématorium

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre du projet communal de crématorium porté par la Ville de Grasse, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Commune, pour le renforcement et le dévoiement de réseaux relevant de la compétence CAPG

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée par la Ville de Grasse pour le projet de crématorium, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir dans cette affaire ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants.

DB2025_073 : Délégation de maîtrise d'ouvrage – convention de remboursement de travaux du réseau d'eaux pluviales entre la CAPG et la Commune de la Roquette-sur-Siagne

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de son projet communal, la commune de la Roquette-sur-Siagne a engagé des travaux de requalification et d'agrandissement du parking de l'école du village. Par soucis de simplification, cette dernière a lancé un marché de travaux pour réaliser l'ensemble des travaux, y compris ceux relatifs aux réseaux humides. Or, ces derniers relevant de la compétence de la CAPG, il convient de conclure une convention entre la CAPG et la commune afin de permettre le remboursement des dépenses liées à ces travaux sur le réseau d'eaux pluviales.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de remboursement des travaux de réseaux d'eaux pluviales réalisés par la Commune de la Roquette-sur-Siagne dans le cadre de son opération de requalification et d'agrandissement du parking de l'école du village, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous documents à intervenir dans cette affaire.

DB2025_074 : Délégation de maîtrise d'ouvrage – convention de remboursement de travaux du réseau d'eaux usées entre la CAPG et la Commune de la Roquette-sur-Siagne

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de son projet communal, la commune de la Roquette-sur-Siagne a engagé des travaux de restructuration de sa médiathèque. Cette dernière a lancé un marché de travaux pour réaliser l'ensemble des travaux, y compris ceux relatifs aux réseaux d'eaux usées. Or, ces derniers relevant de la compétence de la CAPG, il convient de conclure une convention entre la CAPG et la commune afin de permettre le remboursement des dépenses liées à ces travaux sur le réseau d'eaux usées.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de remboursement des travaux de réseaux d'eaux usées réalisés par la Commune de la Roquette-sur-Siagne dans le cadre de son opération de restructuration de sa médiathèque, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous documents à intervenir dans cette affaire.

Décision n°DB2025_075 : Création d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine électrique sis à GRASSE (06130) sur les espaces communs du lotissement d'AROMA GRASSE appartenant à la CAPG

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Afin de délivrer la puissance électrique nécessaire au nouveau bâtiment érigé par la SCI SEPHICA, correspondant à un lot dépendant du lotissement dénommé «AROMA GRASSE», la société ENEDIS a proposé l'extension du réseau électrique.

Cette capacité électrique supérieure à la charge d'ENEDIS implique notamment la création d'un nouveau départ depuis le transformateur situé sur la parcelle DE n°784 appartenant à la CAPG, et incluse dans le lotissement d'AROMA Grasse.

En conséquence, il convient de formaliser cette servitude par la passation d'une convention de servitude de canalisation souterraine électrique.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la constitution de la servitude de réseau électrique souterrain affectant la parcelle cadastrée section DE n°784 appartenant à la CAPG sise à Grasse ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention dont le modèle est joint à la présente ;
- **D'AUTORISER** le Président à réitérer la convention par acte authentique et à le signer, étant entendu que les frais notariés et de publication y afférents restent à la charge d'ENEDIS ;

D'AUTORISER l'encaissement de la compensation financière unique et forfaitaire liée à la constitution de cette servitude.

Décision n°DB2025_076 : Actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et de lecture publique : Demande de subvention à la DRAC PACA et à la Région Sud.

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse entend mettre la culture au cœur de la vie économique et sociale du territoire, reconnaître et soutenir la diversité des expressions et pratiques artistiques.

Engagée dans un processus de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (label 100% EAC) et de renforcement de la lecture publique, la communauté d'agglomération impulse, facilite et accompagne des actions culturelles auprès des jeunes et des adultes du territoire.

Les demandes de subvention pour l'année 2026 s'élèvent à un montant total de 38 000 euros dont 8 000 euros sont sollicités auprès de la Région Sud et 30 000 euros auprès de la DRAC PACA.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou dossiers relatifs à ces demandes de subvention pour l'année 2026.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC PACA et de la Région Sud pour les actions EAC et littéraires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents ou dossiers relatifs nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2025_077 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 02 : Démolition / Gros-œuvre / VRD – Avenant n°1 au marché n°2024/13.2

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne poursuite du chantier représentant une plus-value de 110 051,30 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.2 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SARL SRC BAT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant en plus-value de 110 051,30 € HT.

Décision n°DB2025_078 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 03 : Restauration de façade – Avenant n°1 au marché n°2024/13.3

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne poursuite du chantier représentant une plus-value de 37 975,13 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.3 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SMBR ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant en plus-value de 37 975,13 € HT.

Décision n°DB2025_079 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 05 : Bardage / couverture – Avenant n°1 au marché n°2024/13.5

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne poursuite du chantier représentant une plus-value de 9 633,80 € HT. Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.5 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'entreprise EURL CHARPENTE ET CREATION ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant en plus-value de 9 633,80 € HT.

Décision n°DB2025_080 : Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 08 : Menuiseries extérieures métal / métallerie – Avenant n°1 au marché n°2024/13.8

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne poursuite du chantier représentant une plus-value de 20 000,00 € HT.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.8 à intervenir entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la société SHM ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 pour un montant en plus-value de 20 000,00 € HT.

Décision n°DB2025_081 : - Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 14 : Electricité CFO & CFA – Avenant n°2 au marché n°2024/13.14

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne poursuite du chantier représentant une plus-value de 50 951,61 € HT.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.14 à intervenir entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – COTE D’AZUR ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant n°2 pour un montant en plus-value de 50 951,61 € HT.

Décision n°DB2025_082 : Appel d’offres ouvert – Attribution de deux accords-cadres à bons de commandes – Achat et livraison de fourniture de matériel pédagogique, jeux éducatifs, petit matériel de sport et petit mobilier d’aménagement (2 lots)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres pour l'achat et livraison de fourniture de matériel pédagogique, jeux éducatifs, petit matériel de sport et petit mobilier d'aménagement (02 lots) attribués par la commission d'appel d'offres en date du 25 septembre 2025.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les accords-cadres avec les opérateurs économiques déclarés attributaires par la commission d'appel d'offres :

Lot 01 : Matériel pédagogique

A la Société LACOSTE SAS pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant maximum annuel de 55 000,00 € HT.

Lot 02 : Jeux éducatifs, petit matériel de sport et petit mobilier d'aménagement

A la Société LACOSTE SAS pour son offre économiquement la plus intéressante pour un montant maximum annuel de 55 000,00 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2025 et suivants (section fonctionnement).

Décision n°DB2025_083 : Marché public de maîtrise d'œuvre – Procédure de concours restreint – Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine Altitude 500 à GRASSE – Avenant n°2 au marché 2023/12 attribué au Groupement TNA (mandataire) / STOA / INGEROP Conseil & ingénierie / SYMBIEAU TECH / IMPACT ACOUSTIC / ECCO SAS

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2023/12 ayant pour objet la substitution de la prestation « COMMUNICATION – Film ¾ min – TIME LAPSE » par la prestation « GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS » sans incidence financière sur le montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'observatoire local des loyers du parc privé porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) ;
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une participation financière à l'ADIL 06 de 5 000 € au titre de l'observatoire des loyers du parc privé pour 2025 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 au chapitre 011, nature 6281 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente décision.

Décision n°DB2025_084 : Accord-cadre - Appel d'offres - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) suite à une première procédure déclarée infructueuse Avenant n°3 à l'accord-cadre 2023/25

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à l'accord-cadre 2023/25 ayant pour objet d'accepter et d'agréer le contrat de location gérance de taxi passé entre Monsieur Philippe PRONESTI et son locataire Monsieur Nabil BEN BELGACEM au sein du groupement des taxis grassois.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3, joint en annexe, à l'accord-cadre 2023/25 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 sans incidence financière.

Décision n°DB2025_085 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 06 : Etanchéité – Avenant n°1 au marché n°2024/13.6

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne poursuite du chantier représentant une plus-value de 4 840,00 € HT

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.6 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société ISOLETANCHEITE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant en plus-value de 4 840,00 € HT.

Décision n°DB2025_086 : Délégation de Maîtrise d'Ouvrage (DMO) à la Commune de la Roquette sur Siagne pour la réalisation d'un arrêt de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre de l'aménagement du quartier Pallanca / parking du boulodrome

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire, d'approuver la convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de la Roquette sur Siagne pour la réalisation d'un arrêt de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre de l'aménagement du quartier Pallanca /parking du boulodrome.

Le montant du projet est estimé à 11 694,01 euros HT soit 14 032,81 euros TTC.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : Jean-Marc DELIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de mise en accessibilité d'un (1) arrêt de bus dans le cadre de cette opération pour un montant prévisionnel de 11 694,01 euros HT soit 14 032,81 euros TTC ;
- **DE CONFIER** la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés à la commune de La Roquette-Sur-Siagne ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée ;
- **DE DIRE** que le financement de cette opération est prévu au budget 2025 et suivants (section investissement).

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- Préparation du conseil communautaire ;
- Echanges avec Madame la sénatrice et les maires, sur plusieurs sujets d'actualité.

➤ **Commissions à venir :**

- **DECHETS & ENERGIE**, le jeudi 25 septembre 2025 à 17h30 à la CAPG – Salle du Conseil
- **MOBILITES & TRANSPORTS**, le mardi 14 octobre 2025 à 17h00 à la CAPG – Salle du rez de jardin

Fin de la séance à 12h00

Fait à Grasse, le 26 septembre 2025

Le Président

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

